



**LIVRE BLANC
DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE
DANS L'ACADEMIE DE STRASBOURG**

2018

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Les enseignants de la filière bilingue	4
Les conditions de travail des enseignants en site bilingue	6
Les contenus d’enseignement	9
Conclusion	11

INTRODUCTION

Dans l'Académie de Strasbourg, l'enseignement bilingue est proposé depuis 1991. Aujourd'hui, cette filière fait partie intégrante du paysage de l'Education nationale. Le Syndicat des enseignants (SE-UNSA) est par conséquent sensible aux conditions de travail qu'elle propose aux enseignants ainsi qu'aux évolutions qu'elle projette.

A l'heure où l'on parle de fusionner les trois académies de la région Grand Est, il paraît important d'une part de pérenniser le réseau bilingue et d'autre part de le développer et de lui permettre d'évoluer, sans pour autant délaissier les autres chantiers de l'académie de Strasbourg : le surcoût et l'organisation de la voie bilingue ne doivent pas ôter de moyens à la voie monolingue. Il est important que la compétence de l'enseignement bilingue reste dans l'académie de Strasbourg et dans l'entité Alsace en gestation.

Si les prises de position sont nombreuses pour défendre ou au contraire attaquer la filière bilingue, peu le font de manière objective et dépassionnée. C'est un des objectifs de ce livre blanc qui aborde la question par le prisme professionnel.

Le SE-UNSA a souhaité donner la parole aux enseignants de la filière bilingue, à ceux assurant la partie en allemand, à ceux assurant la partie en français ainsi qu'à ceux assurant les deux parties dans une même classe. C'est donc bien de voix professionnelles dont le syndicat se fait l'écho.

Ce livre blanc est destiné à tous les acteurs institutionnels et politiques concernés par la mise en place ou le développement de la filière bilingue. Il se revendique comme base de travail pour participer de manière active à la réflexion à mener et pour faire évoluer, chaque fois que nécessaire, les conditions de travail des enseignants.

I. LES ENSEIGNANTS DE LA FILIERE BILINGUE

1. Un manque crucial d'enseignants compétents

L'Education nationale se heurte au problème crucial du manque d'enseignants compétents pour assurer, dans la filière bilingue, la partie allemande. Ce déficit résulte d'un défaut d'anticipation et d'une politique de gestion prospective lacunaire.

Plusieurs viviers d'étudiants permettraient cependant de recruter des candidats potentiels pour combler ce vide ; mais cela demande une anticipation importante : les étudiants devraient, à leur entrée à l'université, être informés que cette valence linguistique pourrait leur être d'une utilité certaine.

2. Des recrutements palliatifs sans formation adéquate

Pour pallier le manque d'enseignants en capacité d'enseigner en allemand en filière bilingue, l'Education nationale fait appel d'une part à des personnels contractuels et d'autre part à des enseignants étrangers en position d'échange. L'appel à ces deux « corps de métier » ne se fait pas sans difficulté et exige d'être anticipé et préparé.

En effet, les personnels contractuels sont assurément germanophones, mais ne sont pas nécessairement formés en pédagogie, à plus forte raison en pédagogie du bilinguisme. Ils ont par conséquent besoin d'une formation initiale plus ou moins complète et/ou d'un accompagnement pédagogique conséquent une fois en poste. On peut également imaginer un tutorat qui pourrait être assuré par des enseignants confirmés volontaires.

Si les enseignants allemands, autrichiens ou suisses « en échange » sont, quant à eux, a priori compétents en langue et en pédagogie, c'est sur le plan de la didactique de l'allemand, langue régionale ou étrangère, et de l'allemand, langue seconde, qu'ils révèlent un besoin de formation. Là également, on peut imaginer un tutorat qui pourrait être assuré par des enseignants confirmés volontaires.

3. Nécessité d'un élargissement et d'un approfondissement des compétences langagières

Au niveau de la formation initiale du CRPE, les étudiants et stagiaires entrants qui se proposent d'embrasser la filière bilingue n'ont aucune possibilité d'augmenter et d'améliorer leurs compétences linguistiques et langagières, car la majeure partie de leurs cours ne se déroule qu'en français. Les disciplines enseignées en langue ne sont qu'exceptionnellement enseignées dans la langue-cible.

Les étudiants et stagiaires de la voie générale quant à eux, n'ont droit à aucune formation spécifique pour enseigner la partie française en filière bilingue. Or, on sait que tous les enseignants peuvent être amenés à occuper un tel poste et que cela est d'autant plus difficile, s'ils n'y ont pas été préparés.

Le SE-Unsa demande :

- Que la formation initiale du CRPE – « voie régionale » – soit revue et soit dispensée principalement en immersion dans la langue cible, l'allemand ;
- Que la formation initiale du CRPE – « voie générale » - comporte un module d'initiation à l'enseignement du français en filière bilingue ;
- Que les personnels contractuels et les enseignants allemands en échange puissent bénéficier d'une véritable formation avant de se retrouver face à des classes ;
- Que les conseillers pédagogiques en langue régionale et les PEMF bilingues soient plus nombreux afin d'être davantage présents dans les classes. A défaut, il conviendrait de mettre en place des tutorats des enseignants ou des personnels contractuels débutants, assurés par des enseignants expérimentés.

II. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS EN SITE BILINGUE

1. Une ouverture de sites bilingues insuffisamment et irrationnellement planifiée

Certains enseignants ont des conditions de travail difficiles, voire très difficiles, contraints qu'ils sont d'enseigner l'allemand à un double, voire à un triple-niveau. Ces conditions de travail sont dues à l'ouverture inorganisée des sites bilingues, notamment dans le Haut-Rhin, où elle se fait trop souvent au gré des demandes de parents d'élèves. Il appartient à l'Education nationale de veiller à n'ouvrir de nouveaux sites bilingues que de manière à consolider d'abord les sites existants pour obtenir à terme des constructions pyramidales sur le schéma suivant : quatre écoles maternelles pour deux écoles élémentaires et un collège bilingues. Dans des écoles rurales, on pourra également aménager, chaque fois que nécessaire, des RPI bilingues, de manière à mutualiser les effectifs d'élèves.

2. Nécessité et besoin de temps de concertation pédagogique interne et externe

Les enseignants se sentent régulièrement assez isolés dans leurs pratiques et n'ont que peu de moments d'échange avec leur binôme, d'une part, avec des enseignants d'autres sites bilingues de l'académie, d'autre part. Si ces moments ne sont pas pris en compte dans les ateliers pédagogiques de circonscription ou le plan de formation, les enseignants n'ont de choix que de les prendre, au mieux sur « les 108 heures », ou au pire sur leur temps libre.

L'enseignement en site bilingue est effectivement générateur de temps de travail supplémentaire, notamment pour ce qui concerne la création, l'adaptation ou la collecte de matériaux d'enseignement pour la part allemande, mais également des temps de concertation et de mise en commun dans une pédagogie de projet pour les deux parts, allemande et française.

3. Besoin d'une programmation éditoriale raisonnée

Le manque de manuels pour enseigner en allemand en filière bilingue primaire est crucial. 25 ans après la création de la filière, aucune programmation éditoriale à long terme n'a été mise en place par l'académie et les rares publications engagées ou réalisées pour la filière bilingue résultent d'initiatives spontanées et souffrent d'une diffusion déficiente.

Il n'est d'autre part pas acceptable que l'Education nationale bascule le coût de la production d'outils vers les communes, plutôt que vers le fonds de concours régional qui devrait prendre ce poste à son compte afin de pérenniser les outils produits. Aujourd'hui, à travers le nombre démesuré de photocopies, ce sont bien les communes qui prennent en charge cette dépense. A l'heure des manuels numériques, ces coûts peuvent et doivent être encadrés et surtout réduits de manière drastique.

De même, dans le cadre des ateliers pédagogiques de circonscription, les enseignants d'allemand sont amenés à suivre des formations en disciplines enseignées en langue, mais qui ne tiennent absolument pas compte de la dimension d'enseignement « langue régionale ». C'est à la charge des enseignants eux-mêmes de procéder au transfert et de créer les outils adéquats.

4. Besoin d'un accompagnement de formation didactique et pédagogique

Enfin, les enseignants sont souvent seuls pour organiser leurs enseignements ou former leur binôme. Il est inconcevable par exemple que la formation du professeur enseignant en français reste à la charge de son collègue d'allemand ou d'autres collègues. Ces derniers ne sont pas dans leur rôle et ne bénéficient d'aucune décharge pour assurer cette tâche. Mais force est de constater qu'il leur faut cependant s'en charger, pour le bien des élèves et la bonne marche du site bilingue.

De même, les enseignants de français doivent souvent prendre en charge la formation des personnels contractuels avec qui ils sont amenés à partager les classes.

Le temps de concertation entre les deux enseignants du site bilingue est primordial, qui plus est s'ils travaillent par projets communs. Il est plus qu'urgent que l'académie de Strasbourg prenne enfin en compte cette charge supplémentaire incontournable et propose une décharge compensatoire aux enseignants. Pour l'instant, ce travail est imputé aux « 108 heures de décharge » ou pris sur le temps personnel des enseignants. Serait-ce l'une des causes qui expliqueraient que, pour 8,8 % des binômes, la concertation est inexistante ?

Le SE-Unsa demande :

- Que l'Education nationale cesse d'ouvrir des sites bilingues au gré de la volonté de parents ou de responsables politiques locaux, mais prenne en main et établisse un plan prospectif de développement de la filière bilingue, afin de créer des pôles bilingues là où les filières sont les plus fragiles, pour assurer la continuité jusqu'au collège de secteur (trois à quatre écoles maternelles alimentent deux écoles élémentaires puis un collège) ;
- Que soit limitée à des double-niveaux l'organisation pédagogique des classes bilingues et monolingues ;
- Que la formation initiale du CRPE comporte un module d'initiation à l'enseignement en niveaux multiples ;
- Que les enseignants puissent avoir, au sein de leur formation obligatoire, des moments de regroupement et de partage, dans les différents bassins bilingues, entre enseignants d'allemand, mais aussi entre binômes français-allemand ;
- Que les différents ateliers pédagogiques proposés en circonscription dans le cadre de la formation continue prennent en compte – chaque fois que c'est possible – les spécificités et les contraintes de la composante bilingue ;
- Que les enseignants puissent être déchargés d'enseignement à certains moments, d'une part, pour observer et échanger avec leurs collègues d'autres filières bilingues et, d'autre part, avec des enseignants allemands, par exemple ceux de leur école jumelée ;
- Que des enseignants confirmés et volontaires soient partiellement déchargés pour produire des outils d'enseignement disciplinaires de qualité, selon un cahier des charges à établir ;
- Que l'académie de Strasbourg donne forme aux divers outils, qui ont été produits dans le Bas-Rhin comme dans le Haut-Rhin par les différents groupes de travail qui ont œuvré tout au long de ces dernières années, et édite les outils les plus adaptés ;
- Que l'académie de Strasbourg propose une décharge compensatoire permettant aux enseignants de compenser la surcharge de travail et de favoriser le travail en binôme ;
- Que l'académie de Strasbourg élabore et publie un fascicule présentant les missions spécifiques et les contenus d'enseignement en français et/ou en allemand, destiné aux enseignants des classes bilingues.

III. LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

1. Un projet de nouvelle répartition horaire hautement discutable

Une nouvelle répartition horaire est en projet pour les années scolaires à venir. Selon cette répartition, toutes les disciplines seraient réparties entre les deux langues en présence. Les enseignants de la filière bilingue ne comprennent pas pourquoi une telle répartition leur serait à terme imposée et y sont plutôt défavorables.

Il est inacceptable qu'une telle révolution de la filière bilingue puisse être menée, sans que cette nouvelle répartition ne soit étayée par un fondement pédagogique cohérent. Une simple répartition arithmétique ne tient nullement compte ni des exigences didactiques ni des réalités du terrain.

De plus, les différences de traitement entre les circonscriptions voire les deux départements sont à terme contreproductives. Certains jeunes enseignants avouent même s'être mis à cette nouvelle répartition horaire sans que personne ne la leur ait imposée, mais simplement par peur de la hiérarchie !

Cette nouvelle répartition horaire pourra même être dommageable à l'enseignement bilingue, car le discours tenu pour justifier la filière a toujours été qu'on y appliquait le programme de l'Education nationale, certaines disciplines étant enseignées en allemand. Avec cette nouvelle répartition horaire proposée, ce ne sera plus le cas.

2. Des initiatives et des directives incohérentes et floues

De plus, l'Education nationale demande aux enseignants et conseillers pédagogiques de réfléchir à la mise en place d'une nouvelle répartition horaire et ce, même s'ils ne sont pas convaincus du bien-fondé de cette réforme. Ces formations et ateliers pédagogiques mis en place ont même eu un effet contreproductif : ils ont conforté certains enseignants dans le sentiment que cette nouvelle répartition, telle qu'elle était présentée, n'était pas viable.

Les directives concernant la partie dialectale de la langue régionale ne sont pas claires non plus. Elles invitent les enseignants à recourir au dialecte chaque fois que l'occasion se présente, mais elles restent très floues, ne fixant pas d'objectifs clairs.

Il est indispensable que les enseignants capables d'intégrer cette option dans leur enseignement soient formés et disposent d'outils pédagogiques de qualité, utilisables dans les classes. Des enseignants pourraient être déchargés partiellement d'enseignement pour créer ces outils et réfléchir à un référentiel linguistique à établir pour le dialecte alsacien.

Le SE-Unsa demande :

- Que ce projet de nouvelle répartition soit suspendu jusqu'à ce qu'un groupe de travail composé d'enseignants du terrain, de PEMF, de conseillers pédagogiques, de formateurs et de linguistes ait pu se réunir pour proposer une programmation cohérente entre les deux langues et pour élaborer des outils bilingues pour l'enseignement des disciplines enseignées en langue dans l'académie de Strasbourg ;
- Que la nouvelle répartition horaire soit repensée et que les heures dévolues à l'enseignement de l'allemand et du français ne soient pas concernées par ce partage équitable ;
- Que cette réforme obéisse à une cohérence académique ;
- Que l'académie de Strasbourg introduise les dialectes dans la filière bilingue en rédigeant une programmation et un référentiel linguistiques à destination des enseignants volontaires ;
- Que des enseignants dialectophones soient partiellement déchargés pour produire des outils adaptés à l'introduction des dialectes dans l'enseignement, selon un cahier des charges à établir.

CONCLUSION

L'académie de Strasbourg s'est fixé des objectifs ambitieux en mettant en place dans les années 1990 une filière bilingue paritaire. Cette dernière a cependant du mal à trouver son rythme de croisière, et ce, plus de 25 ans même après sa création. Aujourd'hui, l'enseignement bilingue doit par exemple favoriser la mixité scolaire au sein des classes. Les conditions de réussite ne sont pas encore réunies.

Le SE-UNSA attire par conséquent l'attention de l'administration scolaire sur un certain nombre de leviers qui pourraient être actionnés, de manière à rendre la filière pérenne et plus efficiente.

La filière bilingue doit donner lieu à une évaluation objective pilotée au niveau national. Elle ne peut procéder que de la seule volonté politique régionale. Le syndicat souhaite également que soit publié le résultat de l'audit de la filière bilingue mené par l'ISEC en 2018. Les résultats de cette étude peuvent améliorer de manière significative la filière.

Il invite ensuite l'administration scolaire à proposer des expérimentations pédagogiques ambitieuses visant à améliorer le niveau de langue des enseignants et des élèves.

Le SE-UNSA se pose finalement en partenaire professionnel de discussion face aux institutions scolaire et politique en matière d'enseignement bilingue, aux côté des associations professionnelles existantes. Il demande ainsi à être associé à toutes les réflexions engagées et à venir visant à améliorer cet enseignement.

C'est ensemble que nous améliorerons la filière bilingue !

**AGIR
AUJOURD'HUI
PENSER
L'AVENIR**



se-unsa.org